

Jacques CUJAS

« Et Cujas ? Nul n'a eu autant de gloire. »¹



Biographie² : Jacques CUJAS ou plus exactement Jacques CUJEUS selon son patronyme originel, est né à Toulouse en 1522. Son père, Guillaume CUJEUS, s'était installé à la cité du Pastel en tant que tondeur de draps, milieu fortement alphabétisé. Guillaume était reconnu par ses pairs, à la tête d'un patrimoine immobilier conséquent, ayant permis de financer les études de son fils à la faculté de droit civil de Toulouse, dans laquelle il réalisa l'ensemble de son cursus. En parallèle de ses études, il apprit le grec, probablement de manière autodidacte, preuve de son érudition et de son appétence pour les lettres classiques, dont il chercha, en la matière, à approfondir ses connaissances toute sa vie. Il déclara plus tard avoir suivi durant cette période les enseignements d'un seul maître : Arnaud DU FERRIER³. En 1547, Jacques CUJAS, fut chargé de la lecture des *Institutes de Justinien* à Toulouse où après quelques années de retrait, il attira des élèves de tout le royaume, se singularisant déjà par sa manière d'enseigner, réformatrice, allant bien au-delà de la simple explication des *Institutes*. Comme meilleure illustration, il est possible de citer la loyauté de ses élèves envers son enseignement, comme ce fut le cas, par exemple, du célèbre Antoine LOISEL qui débuta ses études de droit avec Jacques CUJAS, qu'il suivra au gré de ses pérégrinations universitaires, jusqu'à l'obtention de son doctorat en 1559.

Au sujet des différentes pérégrinations, (chose relativement courante chez les humanistes de ce siècle), Jacques CUJAS, a occupé sept chaires au cours de sa carrière, enseignant successivement à Cahors, Bourges, Valence et Turin, sans compter ses enseignements à Toulouse et Paris. En effet, lui est prêté un caractère complexe et assez impulsif, qui expliquerait, du moins en partie, l'itinérance caractéristique de la carrière de cet éminent juriste ; marquée par une forte instabilité politique et religieuse, dont il ne prendra jamais vraiment partie, du moins en France. Antidogmatique, la notion de modération représente bien Jacques CUJAS, qui malgré ses critiques théoriques justes et mesurées, ne délaissait pas la pratique dans ses écrits, rédigés en quasi-totalité en latin ou en grec, dans lesquels il entreprit de recomposer et d'interpréter le *Corpus Juris Civilis*, et ainsi corriger les traductions des premiers glossateurs du Moyen-Âge, et cela jusqu'à sa mort en 1590, à l'âge de 68 ans.

Spécialités : Humanisme juridique, Droit Civil, Droit Romain, Histoire du Droit, Philologie, Philosophie.

Ouvrage majeur :

Opera Omnia, in decem tomos distributa, éd. 1758.

Divers⁴ : Jacques CUJAS, aussi surnommé « le docte CUJAS », n'obtiendra jamais la chaire qu'il convoitait dans sa ville natale à Toulouse : c'est *l'affaire CUJAS*. En effet, après l'obtention de son doctorat, il ne se vit pas attribuer la troisième chaire de droit civil à Toulouse, et de ce fait, n'y enseigna jamais plus ; il investit finalement, lors de son premier professorat, la chaire de Cahors en 1555.

De nombreuses rumeurs voire légendes entourent la vie de ce brillant juriste, pourtant son œuvre est restée assez méconnue du fait de sa complexité ; œuvre aussi importante quantitativement que qualitativement, qui requiert des compétences certaines en langues anciennes, expliquant que rares furent les travaux d'envergure entrepris sur Jacques CUJAS, au cours du dernier siècle, n'empêchant pas néanmoins sa grande renommée. Brillant humaniste et historiciste, il présente une originalité certaine par rapport à ses prédécesseurs et contemporains ; il transformera le savoir et la méthode : c'est une « *nouvelle étude de Loix qui fut de faire un mariage de l'Étude du droit avecques les lettres humaines* »⁵. Ainsi l'humanisme juridique dont est issu le juriste est loin du sens presque philosophique qui lui est concédé aujourd'hui, en relation avec les droits fondamentaux, mais s'oppose à la systématisation des lois romaines, cherchant à les regarder à la lumière de leur époque, et non plus comme des dogmes intangibles.

Par ailleurs, l'imprimerie, inventée le siècle précédent, a permis une meilleure circulation des connaissances au cours du XVI^{ème} siècle. Jacques CUJAS, en a été acteur puisqu'il a édité plusieurs ouvrages, lui assurant une notoriété certaine, déjà de son vivant ; le « *roi des romanistes* »⁶ possédait une bibliothèque de plusieurs milliers d'ouvrages à la fin de sa vie, nourrie par ses pérégrinations, mais aussi par ses fidèles élèves qui lui font parvenir ceux susceptibles d'intéresser leur professeur.

¹ Philippe MALLAURY, *Anthologie de la pensée juridique*, Paris, 2001.

² Xavier PREVOST, *Jacques CUJAS (1522-1590). Jurisconsulte humaniste*, (1^{ère} éd.), Librairie Droz.

³ Discours de Bourges du 22 septembre 1566, Friedrich CARL VON SAVIGNY, « Lettre de M. de SAVIGNY sur l'histoire de CUJAS par M. BERRIAT-SAINT-PRIX », *Thémis ou bibliothèque du jurisconsulte*, 4, 1822.

⁴ Xavier PREVOST, op. cit.

⁵ Etienne PASQUIER, *Les œuvres d'Etienne Pasquier contenant ses recherches sur la France*, Amsterdam, 1723, t. 1, col.999.

⁶ Anne ROUSSELET-PIMONT, Préface *Jacques CUJAS (1522-1590). Jurisconsulte humaniste*, (1^{ère} éd.), Librairie Droz.